

À la suite des attentats de Paris, François Hollande a souhaité que l'on apporte « une attention particulière » à l'enseignement du fait religieux à l'école.

La ministre de l'éducation nationale a annoncé que la place de cet enseignement sera renforcée dans les futurs programmes de l'élémentaire et du collège, en 2016.

Des experts s'interrogent sur la manière d'adapter cet enseignement aux préoccupations des élèves.



Comment repenser l'enseignement du fait religieux à l'école

Présent dans les programmes depuis une dizaine d'années, l'enseignement du « fait religieux » se veut rigoureusement « laïque ».

Il est jugé trop souvent tourné vers le passé et déconnecté du vécu des élèves.

Sans en faire une discipline à part entière, il pourrait être mieux articulé avec l'enseignement de la laïcité.

Propos rares, sinon neufs, dans la bouche d'un chef de l'État français : évoquant la « mobilisation générale » en faveur des valeurs républicaines à l'école, François Hollande a souhaité, mercredi dernier, qu'« une attention particulière » à l'enseignement du fait religieux soit portée. Celui-ci devrait voir sa place renforcée dans les futurs programmes de l'élémentaire et du collège, en 2016.

Cette annonce, qui fait écho à une note de l'Observatoire national de la laïcité publiée au lendemain des attentats, pourrait sembler paradoxale, alors que les réactions de certains élèves à cette tragédie ont révélé l'ampleur des fractures qui parcourent une jeunesse parfois hostile aux principes républicains. Ce serait oublier que cet enseigne-

ment du fait religieux se veut rigoureusement « laïque ».

Pour l'exécutif, cette approche pédagogique et distanciée peut offrir une réponse à ce que le ministère de l'éducation nomme les « replis identitaires » et le « relativisme ambiant » d'une « société en perte de repères ». Certes, elle ne saurait constituer un antidote absolu contre la tentation du djihad. Mais elle pourrait concourir davantage au vivre-ensemble.

Dans son rapport publié en 2002, peu après les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis, Régis

Debray estimait déjà que « la relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle (...) favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir ».

Convaincus que l'ignorance des fondements et du rôle des religions empêchait les jeunes de comprendre le monde, voire nourrissait les extrémismes, les pouvoirs publics ont depuis surmonté les résistances et introduit dans les programmes des éléments de savoirs sur les principales confessions (*lire les Repères*). Si cette démarche n'est plus guère contestée, les pratiques de terrain

sont parfois décevantes. Et des voix s'élèvent pour que le « renforcement » annoncé soit aussi l'occasion de donner de nouvelles ambitions à cet enseignement.

Faut-il faire du fait religieux une matière à part entière ?

Un récent rapport sénatorial portant sur la lutte contre les discriminations préconisait de faire du fait

religieux une matière d'enseignement à part entière. Ses rédacteurs, Jean-René Lecerf (UMP) et Esther Benbassa (EELV), ont finalement dû supprimer cette proposition qui ne faisait pas l'unanimité. Dans l'esprit de la sénatrice écologiste, « il s'agissait de confier cet enseignement spécifique, doté d'un nombre défini d'heures de cours, à des professeurs volontaires issus de disciplines comme l'histoire-géographie, le français ou la philosophie, dans lesquelles est déjà abordé aujourd'hui le fait religieux ».

D'autres vont plus loin et suggèrent, à l'instar du sociologue des religions Jean Baubérot, de créer un corps de certifiés et d'agrégés à même d'enseigner le fait religieux en tant que discipline à part entière. Favorable à une telle évolution, Éric Vinson, docteur en théorie politique, enseignant à Sciences-Po et à l'Institut catholique de Paris, rappelle qu'il faudrait alors « créer à l'université des départements de sciences des religions » capables de former des généralistes des religions rompus, comme en Allemagne, à la pédagogie ». Parmi les modèles, compatibles avec le contexte français, il y a celui du Québec, avec des cours non confessionnels d'éthique et culture religieuse.

REPÈRES

LES ÉTAPES D'UNE OUVERTURE DE L'ÉCOLE

- 1991. Le rapport du recteur Philippe Joutard souligne les retards de l'éducation nationale concernant l'histoire des religions.
- 2001. Après les attentats du 11 septembre, le ministre Jack Lang confie à Régis Debray une mission. En février 2002, le philosophe remet un rapport qui plaide pour le développement

de l'enseignement du fait religieux.

- 2002. Création de l'Institut européen en sciences des religions (IESR), dont la mission est de rapprocher les démarches pédagogiques de la recherche scientifique sur le sujet.
- 2005. La loi Fillon institue un « socle commun » qui mentionne explicitement l'approche du « fait religieux » et des « textes fondateurs » dans « un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ».

- 2008. Nouveaux programmes de primaire où des éléments de culture religieuse sont développés à partir du CE2, notamment en histoire.
- 2015. Après les attentats de janvier, la ministre de l'éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem demande au Conseil supérieur des programmes de renforcer la place de l'enseignement du fait religieux dans les programmes.

●●● L'idée de créer une discipline autonome rencontre toutefois peu d'adhésion dans l'éducation nationale. Certains experts font valoir qu'une nouvelle « petite » discipline, bénéficiant d'une heure de cours hebdomadaire au collège, risquerait fort de ne pas être prise au sérieux, comme cela est souvent le cas de la musique ou des arts plastiques, qui « pèsent » peu sur le bulletin trimestriel. « Aujourd'hui, en histoire-géographie, un contrôle sur la naissance de l'islam compte autant qu'un autre consacré à la Révolution française ou à la guerre de 14-18 », argumente une spécialiste.

À qui doit-on confier cet enseignement ?

Conçu de manière transversale, l'enseignement du fait religieux est dispensé par les professeurs des écoles dans le primaire à partir du CE2, puis, dans le secondaire, par les professeurs d'histoire-géographie (naissance des religions, rôle de l'Église au Moyen Âge, etc.), de français (lecture d'extraits de la Bible et autres textes sacrés), d'arts plastiques ou encore de philosophie (possibilité d'étudier des textes de saint Augustin, Averroès ou saint Thomas d'Aquin).

Mais alors que la philosophie, avec notamment la question des relations entre foi et raison, devrait être « en

première ligne », on constate plutôt « une retenue prudente voire une hostilité de beaucoup de professeurs » de cette discipline, note le chercheur de l'Institut européen des sciences des religions (IESR), Philippe Gaudin.

Beaucoup d'enseignants avouent surtout manquer de culture religieuse et s'estiment mal outillés pour transmettre un savoir sur ces questions. Aussi le gouvernement a-t-il annoncé qu'un module spécifique serait intégré à la formation initiale dans toutes les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Des initiatives existent également pour épauler les enseignants dans les classes. L'association Enquête anime des ateliers et développe des outils de découverte du fait religieux, essentiellement par le jeu, à destination des 7-11 ans. « Il faut entre quinze et vingt-cinq heures pour transmettre les bases », assure Marine Quenin, sa déléguée générale.

De l'avis d'Édith Tartar Goddet, présidente de l'Association protestante pour l'éducation et l'enseignement, qui réunit des enseignants et des parents venus majoritairement de l'école publique, on pourrait – comme cela se fait parfois dans l'enseignement privé – recevoir exceptionnellement des représentants des différentes religions et courants de pensée, « y compris athées ». « Ce serait une grave erreur », conteste Esther Benbassa, susceptible d'hypothéquer selon elle tout enseignement du fait religieux.

Faut-il en revoir les contenus ?

Le terme « fait religieux » a été choisi à dessein pour signifier que le religieux doit être saisi de manière objective, sans laisser de place aux jugements de valeur, ni aux considérations personnelles. Sans forcément remettre en question la frontière entre science et croyance, beaucoup suggèrent toutefois des aménagements. « Il faudrait une plus grande cohérence entre les contenus, une meilleure progressivité, et des objectifs à atteindre à chaque niveau de la scolarité », plaide Isabelle Saint-Martin, la directrice de l'IESR, un institut rattaché à l'École pratique des hautes études.

L'enseignement du fait religieux accorde une part trop belle « au passé », déplore de son côté Éric Vinson. « Pour ne pas avoir de problème en classe, on préfère parler des dieux de l'Égypte ancienne. Mais c'est aussi de l'islam d'aujourd'hui qu'il faut parler ! » lâche-t-il. Il devrait permettre d'acquérir « un savoir sur les religions, la manière dont elles se pratiquent, acquiesce Édith Tartar Goddet, et trouver parfois une traduction concrète dans des visites de lieux de culte ».

C'est compliqué, notamment parce que certains enfants ou adolescents peuvent vouloir faire part de leurs convictions personnelles,

voire contester la légitimité de l'enseignant à parler de leur religion. « Étudiant la naissance de l'islam avec une classe de cinquième, j'avais apporté un Coran, se souvient Laurent Gassier, enseignant d'histoire-géo dans le Val-de-Marne. Entre indignation et provocation, un élève m'a alors demandé de lâcher ce livre car selon lui j'étais impur. » Sur le moment, l'enseignant, désarçonné, a reposé l'ouvrage. « Aujourd'hui, je répondrais à ce garçon qu'en classe le Coran est un objet d'étude historique et scientifique », affirme-t-il.

S'ils sont selon lui « marginaux », les incidents de ce type montrent que l'enseignement du fait religieux doit aller de pair avec une éducation à la laïcité pour faire comprendre – et si possible adhérer à cette règle – que les croyances personnelles doivent s'articuler avec les valeurs de la République, la liberté de conscience, l'égalité homme-femme, le refus du racisme et de l'antisémitisme.

Pour ce faire, le gouvernement promet, là encore, des efforts de formation (un millier de professeurs et éducateurs en bénéficieront d'ici à juillet). Par ailleurs, tous les établissements célébreront désormais une Journée de la laïcité, le 9 décembre.

BERNARD GORCE, ANNE-BÉNÉDICTE HOFFNER
et DENIS PEIRON

PAROLES LAURENT ESQUIRE

Secrétaire général du Comité national d'action laïque

« Permettre aux jeunes de se défaire de certains fantasmes »

« L'enseignement du fait religieux ne peut pas être le catalogue – a fortiori promotionnel – des différents mouvements religieux. Il faut plutôt apporter de l'objectivité pour permettre aux jeunes de se bâtir une culture générale, et de se défaire de certains fantasmes. On pourrait peut-être privilégier davantage une approche comparatiste, ou des thématiques transversales. Par exemple, sur un sujet dont il a beaucoup été question récemment : on peut évoquer la façon dont les différentes religions abordent la représentation des prophètes, comment ce rapport a évolué dans le temps. En revanche, un enseignant qui, à l'occasion d'un cours sur telle religion, inviterait les élèves qui le souhaitent à évoquer la façon dont ils la vivent personnellement, flirterait avec les limites de la laïcité. »

RECUEILLI PAR DENIS PEIRON

En Alsace et Moselle, la religion à l'école

Entre catéchèse et enseignement du fait religieux, il existe une troisième voie, dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle : le cours de religion.

METZ

De notre correspondante régionale

Une heure de religion (soit catholique, soit protestante, soit israélite) est inscrite dans les emplois du temps de l'école publique, du CP à la terminale, en Alsace et en Moselle. Hérité de l'annexion allemande, durant laquelle ces trois départements ne se sont pas vu appliquer les lois de Jules Ferry sur la laïcité, ce point du droit local n'a jamais intégré le culte musulman, qui n'était pas statutaire à l'époque.

Cet enseignement peut néanmoins faire l'objet d'une dispense. Il concerne 60 % des élèves en primaire (dont 86 % dans sa version catholique), mais 25 % seulement au collège et moins de 15 % au lycée. Cette fréquentation diminue par ailleurs légèrement chaque année, et peut varier considérablement d'un établissement à l'autre. Dans certains cas, des regroupements de classes sont nécessaires pour atteindre le quota de 15 élèves minimum, et l'enseignement israé-

lite concerne moins de 1 % des élèves.

En théorie, en primaire, le reste de la classe suit pendant ce temps un « complément d'enseignement moral », assuré par le professeur habituel qui fait réfléchir les élèves aux valeurs du vivre-ensemble. Les cours de religion, eux, sont assurés par des intervenants extérieurs, formés et proposés par les cultes, mais payés par l'État. Ils suivent un programme établi par les autorités religieuses et validé par le rectorat.

« Il s'agit davantage d'aider l'enfant à comprendre sa religion pour qu'il se connaisse mieux, et à partir de cela, qu'il accorde une meilleure estime à la confession de l'autre. »

« Ce n'est ni de l'histoire des religions, ni de la catéchèse. Un intervenant de religion ne doit pas dire "nous les chrétiens croyons que" mais "les chrétiens croient que". Il s'agit davantage d'aider l'enfant à comprendre sa religion pour qu'il se connaisse mieux, et à partir de cela, qu'il accorde une meilleure estime à la confession de l'autre », indique Pierre-Michel Gambarelli, formateur au sein de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Strasbourg et directeur

adjoint du service diocésain de l'enseignement et de la catéchèse. Au collège et au lycée, ce cours est plus ouvert sur les autres confessions, et laisse une grande place à la discussion.

« Dans un contexte de déficit en connaissances religieuses, cela permet de répondre à certaines questions des élèves. Dans les lycées où il y a beaucoup de jeunes de confession musulmane, cet enseignement est utile à la cohésion sociale », estime Francis Messner, spécialiste

du droit des religions à l'université de Strasbourg. « Nous ouvrons à un minimum de connaissances objectives et présentons la foi chrétienne dans sa cohérence, sans préjuger de la foi de l'enfant », indique Jean-Christophe Meyer, vicaire général du diocèse de Metz, relais de l'évêque auprès du rectorat.

Ce cours a cependant ses détracteurs. Ils réclament une séparation plus claire entre l'Église et l'État. Ils évoquent aussi la nécessité de ne pas réduire la place des autres

enseignements, et d'éviter de cliver les classes. L'autre difficulté réside dans la grande disparité d'application des directives. Il arrive, par exemple, que des enseignants présentent Jésus-Christ comme un modèle à suivre, et distribuent des invitations aux fêtes et célébrations de la paroisse.

« Les intentions des autorités religieuses ont beaucoup évolué depuis la fin des années 2000 dans le sens d'un éloignement de la démarche catéchétique, mais une partie des enseignants continue d'enseigner dans cet esprit », regrette Pierre-Michel Gambarelli.

ÉLISE DESCAMPS

PAROLES MARIE SFEIR SLIM (1)

Présidente de l'Association des parents d'élèves de l'Institut de l'Assomption à Paris (16^e arrondissement)

« Mieux se connaître pour mieux s'aimer »

« Le "cheminement" a été mis au point par l'ancienne directrice du primaire, Sœur Marie-Jeanne dès 1995, lorsqu'elle s'est rendu compte que les élèves non baptisés étaient inoccupés pendant l'heure de catéchisme. Ce parcours vise à faire découvrir aux enfants les trois monothéismes (leurs rites, fêtes, sacrements, etc.), mais aussi les autres enfants à côté d'eux : l'objectif est de "mieux se connaître pour mieux s'aimer". Notre établissement catholique accueille beaucoup d'élèves juifs, musulmans, mais aussi des orthodoxes, protestants ou bouddhistes. Depuis le début, nous constatons que les enfants posent beaucoup de questions, réagissent à l'actualité, notamment celle du Moyen-Orient et le conflit israélo-palestinien. Nous avons assisté à des petits miracles, entre des enfants qui jusque-là ne se parlaient pas, ou refusaient de mettre le pied à la chapelle. »

RECUEILLI PAR ANNE-BÉNÉDICTE HOFFNER

(1) Auteur avec Simonne Bakchine Dumont et Sœur Myriam Selz de *Que croient-ils ? et Que vivent-ils ?* (Éd. du Sénevé, 2011 et 2013).